



Base Nautique de Colmar-Houssen

BON DE RETRAIT

A l'occasion de la saison estivale 2025, Colmar Agglomération et la commune de Sainte-Croix-en-Plaine offrent à chaque habitant (de + de 6 ans) deux entrées gratuites pour la Base Nautique de Colmar-Houssen.

Chaque foyer est invité à **compléter le présent document original et à se présenter en mairie, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille** (uniquement s'il y a des enfants).

Adresse du foyer : _____

Téléphone : _____

Nom	Prénom	Date de naissance
X 2 billets	TOTAL billets	

- Bon de retrait unique et original. Aucun bon supplémentaire ne sera délivré en Mairie.
- Bon de retrait pour deux billets individuels par personne d'un même foyer. Une même personne ne peut figurer sur plusieurs bons.
- Les enfants de moins de 6 ans bénéficient déjà d'un accès gratuit à la base nautique. Il n'est pas nécessaire de leurs procurer de billets
- Les billets réservés aux habitants de Sainte-Croix-en-Plaine ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils seront utilisables **uniquement pour la saison 2025.**
- Bon de retrait valable **jusqu'au 29 août 2025**
- La mairie est ouverte lundi de 14h à 18h00, mardi de 14h à 17h30, mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 13h à 16h30